



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 5 SEPTEMBRE 2022
PROCES VERBAL**

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 1^{ER} septembre 2022, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Nbre de conseillers : 19

Présents : 16 Excusés : 3 Procurations : 0 Absents : 0 Votants : 16

Membres présents : PRAILE Arnaud, Maire, GASCHET Cédric, LAVAUD Sonia, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, Adjoint, ALLAIRE Michelle, AUBINEAU Christian, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, HULIN Thomas, LERIN Sophie, MASSE Catherine, MIDAVAINNE Anne, ONILLON Adeline, RONGEARD Mathieu, Conseillers Municipaux

Membre représenté : -

Membres absents excusés : BOISSINOT Robin, LEMOINE Marietta, LOIZEAU-BIRON Isabelle

Désignation du secrétaire de séance : LERIN Sophie

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer

ORDRE DU JOUR

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du Lundi 27 juin 2022.

Proposition ajouts de 4 points :

II – FINANCES

7. *Modification plan de financement subvention aménagement des étangs*

8. *Subvention exceptionnelle OGEC – Bornage devant école*

IV – AFFAIRES FONCIERES

1. *Echange de terrains près du lotissement Le Livet avec Mme GAUDIN –
Modification de surfaces*

V – RESSOURCES HUMAINES

1. *Modification tableau des effectifs*

**I DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE
CONSEIL MUNICIPAL**

1. Déclarations d'Intention d'Aliéner

2. Marchés signés

II FINANCES

1. Budget Principal – Décision Modificative n° 1

2. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023

3. Subvention AGRESPO

4. Mise en place du dispositif « Argent de poche »

5. Fixation tarifs location salle polyvalente

6. Fixation prix de vente de deux terrains hors lotissement

III URBANISME - VOIRIE

1. Etude de circulation – Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage à passer avec l'Agence de Services aux collectivités locales

2. Convention avec le département pour la réalisation de plantations d'arbres site de Poupet

IV QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité et sans observation, le procès-verbal de la séance du 27 juin 2022.

I **DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

1. Déclarations d'Intention d'Aliéner

Non exercice du DPU pour les dossiers ci-dessous :

- Déclaration en date du 1^{er} juillet 2022 – Non bâti – Section B 3138, 3139 – Surface totale de 5 m² - Impasse de la Fontaine appartenant à Mme GRAVELEAU Michelle.
- Déclaration en date du 1^{er} juillet 2022 – Non bâti – Section B 3136 – Surface 2 m² - Le bourg appartenant à Mme BEAUFRETON Elisabeth.
- Déclaration en date du 19 juillet 2022 – Non bâti – Section B 1882g – Surface de 34 m² - Livet appartenant à M. CHARRIER Louis.
- Déclaration en date du 29 juillet 2022 – Bâti sur terrain – Section B 2513 – Surface de 542 m² - 17 rue des Châtaigniers appartenant à M. et Mme NAULLET Yvon.
- Déclaration en date du 11 août 2022 – Bâti sur terrain – Section B n° 2583, 2586, 2587 – Surface totale de 2 532 m² - 4 chemin de l'Etang appartenant à Mme GUERRIAU Françoise.
- Déclaration en date du 26 août 2022 – Bâti sur terrain – Section B n° 1277 – Surface de 100 m² - 3 rue des Vendéens appartenant à M. CHAMPION Erwan.

Compétence Communauté de Communes – Pour information

- Déclaration en date du 1^{er} juillet 2022 – Bâti sur terrain – Section A 1245, 1741, 1901 – Surface totale de 15 009 m² - 40 rue des Vendéens appartenant à AG DYNAMICS.
- Déclaration en date du 4 juillet 2022 – Non bâti – Section A 1573 – Surface de 112 m² - La Perdriette appartenant à la commune.
- Déclaration en date du 5 août 2022 – Bâti sur terrain – Section A 1687 – Surface de 4 919 m² - ZA de la Perdriette appartenant à la SCI LA PERDRIX.

2. Marchés signés

Commune

DATES SIGNATURE	LIEUX	OBJETS/TRAVAUX	ENTREPRISES	MONTANTS TTC
23/06/2022	Transformateur Place du Doué	Peinture déco transformateur	FARGETTON DAVID	1 700,00 €
24/06/2022	Cimetière, mairie, Calvaire rte de St Laurent	Réfection grilles commune	SATINE	2 082,34 €

Le Doué/Geneston

DATES SIGNATURE	LIEUX	OBJETS/TRAVAUX	ENTREPRISES	MONTANTS TTC
23/06/2022	Lotissement	Viabilisation - Adduction réseaux cuivre ORANGE	ORANGE	1 004,00 €
24/06/2022	Lotissement	Viabilisation - Adduction réseaux fibre	ORANGE	3 476,00 €

II **FINANCES**

1. Budget Principal – Décision Modificative n° 1

37–2022 BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Au cours de la séance du Conseil Municipal du 11 avril dernier, il a été procédé au vote du budget primitif principal 2022.

Suite à l'acquisition gratuite de parcelles du département sur la base de Poupet, une décision modificative est nécessaire en opération d'ordre chap 041 pour enregistrer l'acquisition.

Il convient de prendre une décision modificative dans les modalités présentées ci-dessous :

Articles	Dépenses	Recettes	Observations
2111 - Terrains nus - chap 041	2 000,00 €		Opération ordre - acquisition parcelles gratuites du département base de poupet
1323 - Départements - chap 041		2 000,00 €	
	2 000,00 €	2 000,00 €	

Le Conseil Municipal,
Vu la délibération n° 16-2022 du 11 avril 2022 adoptant le budget principal communal 2022,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

→ **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget principal 2022 telle qu'énoncée ci-dessus.

2. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023

38–2022 ADOPTION NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2023

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et en particulier ses articles 53 à 57 ;

Vu le III de l'article 106 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, précisé par le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, offrant la possibilité, pour les collectivités volontaires, d'opter pour la nomenclature M57 ;

Vu l'avis du comptable public en date du 30/09/2022 pour l'application anticipée du référentiel M57 avec le plan comptable abrégé pour la commune de Saint Mâlo du Bois au 1^{er} janvier 2023 ;

Le conseil municipal de Saint Mâlo du Bois, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

→ **DECIDE :**

- d'adopter, à compter du 1^{er} janvier 2023, la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;
- de préciser que la nomenclature M57 s'appliquera aux budgets suivants :
 - Budget principal
 - Budget annexe du camping
 - Budget annexe le Chemin vert 2
 - Budget annexe Geneston/Doué
- que l'amortissement sur option, des immobilisations acquises à compter du 1^{er} janvier 2023 est linéaire et pratiqué à compter de la date de mise en service du bien selon la règle du prorata temporis ;
- que les durées d'amortissement seront celles qui étaient antérieurement appliquées ;

- que sera appliqué l'amortissement par composants au cas par cas, sous condition d'un enjeu significatif ;
- de maintenir le vote du budget par nature et de retenir les modalités de vote de droit commun, soit un vote au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif dans totalité sur l'exercice avec un étalement budgétaire ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3. Subvention AGRESPO

39–2022 SUBVENTION AGRESPO 2022

Après échanges et en accord avec la municipalité, l'association a décidé de recourir à un prestataire extérieur pour la confection des repas.

Suite à une mise en concurrence groupée entre la commune de St Laurent sur Sèvre et l'AGRESPO, le prestataire RESTORIA a été sélectionné.
Cela engendre de nouvelles charges pour l'association.

Dans ce contexte et sur présentation de ses comptes, elle sollicite une aide de 11 000 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des 16 votants,

- **ACCORDE** à l'Association " AGRESPO " une subvention de 11 000 €.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

4. Mise en place du dispositif « Argent de poche »

40–2022 MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

Ce dispositif est proposé aux jeunes à partir de 16 ans et jusqu'à 17 ans révolus.
L'activité « Argent de poche » se déroule pendant les vacances scolaires.

Divers travaux à réaliser sur la commune avec l'aide des agents communaux sont proposés aux jeunes.

Toute réalisation satisfaisante d'une mission entraîne le versement d'une indemnité.

Aussi il est proposé de récompenser le travail des jeunes par le versement d'une rétribution financière d'un montant de 15 € par demi-journée.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **DECIDE** de mettre en place le dispositif « Argent de Poche » sur la commune.
- **FIXE** le tarif de 15 € par demi-journée.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'application de la présente décision et **AUTORISE** également à signer tout document s'y rapportant.

5. Fixation tarifs location salle polyvalente

41-2022 FIXATION TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE

Comme la salle du Jubilé va être occupée par la cantine pendant les travaux de réfection de la toiture, il est proposé à la place la location de la salle polyvalente qui était jusqu'à présent louée aux Malouins seulement pendant les vacances scolaires des fêtes de Noël jusqu'à 22h30 (musique interdite sauf le 31/12).

Il convient donc de modifier les tarifs 2022 de la salle polyvalente approuvés par délibération n° 40 du 25 octobre 2021. Il est proposé de s'aligner sur les tarifs du Théâtre de Verdure :

Du 01/05 au 30/09	Du 01/01 au 30/04 et du 01/10 au 31/12
Journée complète	Journée complète
160 €	180 €
Vin d'honneur	Vin d'honneur
125 €	145 €
Pique-nique	
70 €	
Vaisselle	Vaisselle
1 jour : 20 € - 2 jours : 30 €	1 jour : 20 € - 2 jours : 30 €
Remise en état le lendemain jusqu'à 10h	Remise en état le lendemain jusqu'à 10h
15 €	15 €

Il est également proposé de modifier le montant de la caution : 600 € au lieu de 300 €.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 40 du 25 octobre 2021 approuvant les tarifs 2022 des salles communales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** la modification des tarifs 2022 de la salle polyvalente tels que proposée ci-dessus.
- **PRECISE** que les autres tarifs approuvés dans la délibération n° 40 restent en vigueur.

6. Fixation prix de vente de deux terrains hors lotissement

42-2022 FIXATION PRIX DE VENTE DE DEUX TERRAINS HORS LOTISSEMENT

Il s'agit de deux terrains hors lotissement situés en zone U au PLUi :

- Parcelle section B n° 1677 d'une superficie de 695 m² située rue de l'Abreuvoir
- Parcelles section B 2879 et 2723 d'une surface totale de 504 m² situées Rue des Acacias

Il est proposé un prix de vente de 80 € TTC/m².

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **DECIDE** de fixer la vente des deux terrains hors lotissement situés rue de l'Abreuvoir et rue des Acacias au prix de 80 €/TTC m², frais d'acte à la charge de l'acquéreur.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision et notamment de signer les actes notariés correspondants.

7. Subvention exceptionnelle OGEC – Bornage devant école

43-2022 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE OGEC ECOLE ST LOUIS DE GONZAGUE – DELIMITATION FONCIERE
--

Une délimitation foncière devant l'école a été réalisée par le cabinet de géomètres AIR&GEO de Mortagne sur Sèvre pour un montant de 1 200 € TTC. Cela concerne une régularisation au niveau du cadastre.

La facture a été réglée par l'OGEC de l'école St Louis de Gonzague alors qu'elle aurait dû être à la charge de la commune.

L'OGEC sollicite la commune pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 200 €.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **ACCORDE** à l'OGEC de l'école Saint Louis de Gonzague le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 200 €.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'application de la présente décision et **AUTORISE** à signer tout document s'y rapportant.

8. Modification plan de financement subvention aménagement des étangs

44-2022 PROJET AMENAGEMENT DES ETANGS – SUBVENTION DEPARTEMENTALE – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT
--

Il est rappelé que le conseil municipal en séance du 27 juin dernier a approuvé le projet d'aménagement des étangs ainsi que son plan de financement.

Selon les nouvelles informations parvenues en mairie en ce qui concerne les subventions, il convient de mettre à jour le plan de financement.

Le conseil municipal doit donc délibérer sur le nouveau plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT			
	DEPENSES		RECETTES
CPPIE : Inventaire initial Faune - flore	788 €	Subvention URCPPIE Mare	1 200 €
CPPIE : Inventaire après travaux Faune - flore 2024 et 2027 cf Plan de Gestion	2 100 €	Subvention départementale	27 666 €
		Autofinancement	23 977 €
AGEV : Travaux débusage sur cours d'eau aval et restauration du fond de lit. Création de la frayère. Reprofilage des anciennes berges. Réouverture du cours d'eau aval et re méandrage du nouveau lit	18 624 €		
AGEV : Mare pédagogique	1 485 €		
CPPIE : Animations scolaires	1 000 €		
CPPIE : Plan de gestion sur 5 ans	3 413 €		
Communication public : Réunion, visite, inauguration	2 000 €		
AGEV : Panneaux d'information pédagogique	4 140 €		
AGEV : Travaux annexes zones animaux : clôture	3 828 €		
Nature et Paysage : abri animaux	3 478 €		
AGEV : Pieux bois pour sécurisation zone jeux	1 386 €		
AGEV : Fourniture et pose bancs et table en chêne massif	7 965 €		
AGEV : Passerelles piétonnes et ponton	2 636 €		
	52 843 €		52 843 €

Le Conseil Municipal,
 Considérant que le projet susdécrit rentre bien dans un projet de renaturation subventionné par le département ;
 Vu la délibération n° 29 du 27 juin 2022 portant approbation du plan de financement pour l'aménagement des étangs ;
 Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

- **APPROUVE** le projet d'aménagement des étangs.
- **APPROUVE** également le plan de financement prévisionnel modifié pour cette opération comme indiqué ci-dessus.
- **SOLLICITE** auprès du département un subventionnement aussi élevé que possible pour le financement de l'opération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention s'y afférent et à signer tout document relatif à ce dossier.
- **PRECISE** enfin que la délibération n° 29-2022 du 27/06/2022 est retirée.

III URBANISME - VOIRIE

1. Etude de circulation – Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage à passer avec l'Agence de Services aux collectivités locales

45-2022 ETUDE DE CIRCULATION – MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE A PASSER AVEC L'AGENCE DE SERVICES AUX COLLECTIVITES LOCALES
--

L'opération concerne la réalisation d'une étude de circulation sur la commune.

Le programme doit prendre en compte les éléments suivants :

- La sécurisation de la circulation ainsi que la fluidification en ajustant les sens de circulation.
- La prise en compte du projet d'extension de l'urbanisation et ses conséquences sur la circulation.
- La prise en compte de la circulation engendrée par les nouveaux lotissements.
- Accroître la sécurité routière au droit des principaux carrefours.
- La réalisation d'une nouvelle voie.

Monsieur le Maire propose de confier la réalisation de la mission à l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée dans le cadre d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire présente le projet de convention et propose au Conseil Municipal de l'approuver.

L'agence de services aux collectivités locales de Vendée est une société anonyme publique locale sur laquelle les collectivités locales actionnaires doivent exercer un contrôle analogue à celui réalisé sur leurs services.

Dans cette optique, Monsieur le Maire tiendra le conseil régulièrement informé de la réalisation de la convention.

L'agence de services aux collectivités locales de Vendée a pour mission le suivi de l'ensemble de la procédure aboutissant au marché d'ingénierie passé avec l'équipe de bureaux d'études retenue.

Le conseil municipal ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1531-1, L2122-21 ;
Vu les articles L.2511-1 et suivants du Code de la Commande Publique ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **CONFIE** la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation d'un plan de circulation à l'Agence de service aux collectivités locales de Vendée, sous réserve de l'agrément du Conseil d'administration de la SAPL ;
- **APPROUVE** la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage correspondante pour un montant de 2 800 € HT soit 3 360 € TTC ;
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer cette convention ;
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'article 2152.

2. Convention avec le département pour la réalisation de plantations d'arbres sur le site de Poupet

46-2022 CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR LA REALISATION DE PLANTATIONS D'ARBRES SUR LE SITE DE POUPEL

Dans le cadre de l'action « Planter 600 000 arbres » le conseil départemental de la Vendée propose la réalisation de plantations sur les biens communaux et intercommunaux. La commune a fait connaître son souhait de bénéficier de cette action pour la plantation d'arbres sur les parcelles communales cadastrées section B 167, 765, 2838 et 1055 situées à Poupet.

Une convention définissant les conditions dans lesquelles le Département intervient doit être signée avec la commune.

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de convention et ses annexes joints à la présente délibération,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

- **APPROUVE** le projet de convention à passer avec le département ci-annexé et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention définitive à venir.

IV AFFAIRES FONCIERES

1. Echange de terrains près du lotissement Le Livet avec Mme GAUDIN – Modification de surfaces

47-2022 ECHANGE DE TERRAINS PRES DU LOTISSEMENT LE LIVET AVEC MME GAUDIN – MODIFICATION DE SURFACE

Les premiers échanges concernant ce dossier datent de 2012. Un document d'arpentage a été établi à l'époque mais aucune suite n'a été donnée.

Le conseil municipal a donc en séance du 6 septembre 2021 régularisé la situation en approuvant l'échange de terrains entre Mme GAUDIN et la commune pour une surface égale de 18 m² selon le DA de 2012.

Depuis suite à une vérification sur site du géomètre, les contenances échangées ont changé de manière significative. Le DA de 2012 n'est plus applicable. L'échange à surface égale n'est plus possible en l'état.

Les surfaces concernées sont désormais les suivantes :

- Cession de 11 m² par la commune à Mme GAUDIN (au lieu de 18 m²) prélevés dans parcelle B 3075.
- Cession de 3 m² par Mme GAUDIN à la commune (au lieu de 18 m²) prélevés dans parcelle B 984.

Conditions :

La parcelle cédée par la Commune de SAINT MALO DU BOIS ainsi que la parcelle reçue par la Commune en contre-échange étant d'égales valeurs, cet échange aura lieu sans soulte de part et d'autres.

Frais de géomètre et de notaire à la charge de la commune.

Une nouvelle délibération du conseil municipal est nécessaire pour passer l'acte d'échange.

Le Conseil Municipal ;

Vu la délibération n° 34-2021 du 6 septembre 2021 acceptant les échanges entre la commune et Mme GAUDIN ;

Vu le document d'arpentage établi le 7 juin 2022 par le cabinet AIR&GEO ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

- **ACCEPTE** l'échange de terrains entre la commune et Mme GAUDIN selon les nouvelles surfaces et les conditions ci-dessus.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de concrétiser ces échanges et notamment de signer l'acte notarié à intervenir ainsi que que tout autre pièce pouvant en découler.
- **PRECISE** que la délibération n° 34-2021 du 6 septembre 2021 est retirée.

V RESSOURCES HUMAINES**1. Modification du tableau des effectifs****48–2022 MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} OCTOBRE 2022**

Dans le cadre du recrutement lancé pour le poste de secrétaire général de la mairie, Monsieur le Maire propose au conseil municipal la modification suivante au tableau des effectifs communaux :

- A compter du 1^{er} octobre 2022 :
- Création d'un poste de Rédacteur à temps complet.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

→ **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} octobre 2022 telle qu'énoncée ci-dessus.

VI QUESTIONS DIVERSES

- Sentier vers Poupet : démarrage des travaux dernière semaine de septembre
- Marché local de fin août : très bons retours
- Réflexion en cours sur les chemins communaux : l'idée est de mieux les identifier et les repérer
- Animation de Noël : peut-être que l'animation pourrait avoir lieu le même jour que la téléthon / à réfléchir avec l'équipe du téléthon
- Changement des lumières dans la salle de sports (remplacement des néons par des leds)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Le Maire,
Arnaud PRAILE**



**La Secrétaire
Sophie LERIN**



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 SEPTEMBRE 2022 A 20H00

	Délibérations	N°
1	Budget principal – Décision modificative n° 1	37-2022
2	Adoption nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1 ^{er} janvier 2023	38-2022
3	Subvention AGRESPO 2022	39-2022
4	Mise en place dispositif « Argent de poche »	40-2022
5	Fixation tarifs location salle polyvalente	41-2022
6	Fixation prix de vente de deux terrains hors lotissement	42-2022
7	Subvention exceptionnelle OGEC Ecole St Louis de Gonzague – Délimitation foncière	43-2022
8	Projet aménagement des étangs – Subvention départementale – Modification du plan de financement	44-2022
9	Etude de circulation – Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage à passer avec l'Agence de Services aux collectivités locales	45-2022
10	Convention avec le département pour la réalisation de plantations d'arbres site de Poupet	46-2022
11	Echange de terrains près du lotissement Le Livet avec Mme GAUDIN – Modification de surface	47-2022
12	Modification du tableau des effectifs au 1 ^{er} octobre 2022	48-2022

Ont signé, les jour, mois et an que dessus

NOM - PRENOM	DOMICILE	DATE D'ELECTION	SIGNATURE
ALLAIRE Michelle	5, La Lande	15/03/2020	
AUBINEAU Christian	43bis, rue de Tempyre	15/03/2020	
BOISSINOT Robin	La Blaire	15/03/2020	Ex curé.
DEVANNE David	Le Petit Monty	15/03/2020	
FRUCHET Jean-Bernard	Le Puy-Moisson	15/03/2020	
GASCHET Cédric	19, rue des Châtaigniers	15/03/2020	
HULIN Thomas	Le Vau Joly	15/03/2020	
LAVAUD Sonia	La Rangereuse	15/03/2020	
LEMOINE Marietta	38, rue de Tempyre	15/03/2020	Ex curé
LERIN Sophie	2, rue Marie-Mayne	15/03/2020	
LOIZEAU-BIRON Isabelle	3, chemin de l'Etang	15/03/2020	Ex curé
MASSE Catherine	13, rue de l'Etang	15/03/2020	
MIDAVAINNE Anne	5, rue des Ancolies	15/03/2020	
MORIN Stéphane	Le Petit Boucher	15/03/2020	
ONILLON Adeline	4, place des Murets	15/03/2020	
PRAILE Arnaud	11, rue des Châtaigniers	15/03/2020	
RAMBAUD Christine	La Bretonnière Le Blanc	15/03/2020	
RAUTUREAU Anthony	8, impasse du Bocage	15/03/2020	
RONGEARD Mathieu	12, rue du Cormier	15/03/2020	